

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 avril 2010

N°2010/03

Présents : Mmes CORNUS, DELOURME, FROIDURE, IZARD, PENNEROUX, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, MARIUZZO, BEAUVILLE, PEYRIERES.

Procurations : Mme GRANIER à M. MARIUZZO
M. EBENDINGER à M. PARRA
M. DUCASSE à M. CASSAGNE

Absents : Mmes NOVAU, RILBA, MM. BERGIA, NOVAU

Secrétaire de séance : Mme CORNUS Dominique

La séance est ouverte à 19h00.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire présente le projet de délibération dans le cadre de l'augmentation du COS dans les zones UA – UB – 1NA en soulignant que cette augmentation ne peut pas excéder 50% et que pour chaque opération, elle ne peut être supérieure au rapport entre le nombre de logements locatifs sociaux et le nombre total de logements de l'opération.

Le Maire précise que le projet de délibération comprenant l'exposé des motifs sera porté à la connaissance du public en vue de lui permettre de formuler éventuellement des observations pendant un délai de 30 jours.

M. PEYRIERES s'interroge sur les raisons qui motivent la non prise en compte de la zone géographique UC.

Le Maire demande à l'administration de vérifier ce point et d'y apporter éventuellement ces rectifications.

ASSAINISSEMENT 9^{EME} TRANCHE PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire précise que le Conseil Général a retenu dans la Programmation Départementale 2010 les travaux d'assainissement chemin de Tartibau pour un montant HT de 144 000 €.

Ces travaux qui seront réalisés fin d'année 2010 comprennent :

- ↳ La fourniture et la pose en tranchée ouverte de canalisation en DN 200
- ↳ La construction de regards de visite
- ↳ Les branchements aux particuliers sur une longueur de réseau de 360 m

Le Maire présente le plan de financement.

Diverses subventions du Conseil Général pour 69 120 €
Remboursement TVA par le fermier 28 274 €

Soit un coût total TTC de 172 224 €, une part communale de 74 880 €.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ELECTRICITE 2010

Le Maire précise que cette redevance pour 2010 est réalisée en application de l'index ingénierie de 0,026% soit pour 2010 une redevance calculée à hauteur de 180 €.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAM

Le Maire indique que suite à la redéfinition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie, la CAM pourra se voir confier par le Conseil Général la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux sur la voirie départementale traversant les communes membres.

Le Maire rappelle que la CAM par délibération du 8 avril 2010 a modifié ses statuts en rajoutant un article spécifique « Habilitation ».

RETRAIT D'OFFICE DE LA COMMUNE DU SIVU POUR LA GESTION DU POOL ROUTIER

Le Maire indique que du fait que la CAM au titre des compétences optionnelles exerce la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, qu'en second lieu la CAM par délibération du 8 avril 2010 a redéfini la compétence voirie et que cette dernière est une compétence optionnelle et que son exercice sera effectif à compter du 1 mai 2010 ceci vaut retrait d'office pour les 4 communes membres du SIVU.

CONDITIONS DE TRANSFERT DES PERSONNES ET DES BIENS

Le Maire précise que ce transfert sera effectif à compter du 1^{er} mai 2010, il touche :

- ∅ Les différents postes
- ∅ Les biens meubles et immeubles
- ∅ et qu'il n'y a aucun emprunt en cours à reprendre.

Le Maire précise qu'il sera établi un procès verbal entre la CAM et la commune.

CONDITIONS DE TRANFERT DES PERSONNES ET DES BIENS

Le Maire indique les différents paramètres de ces mises à disposition.

Service mis à disposition :

Service d'exploitation de la voirie

Matériel mis à disposition :

C15 CITROEN VL	15%
Camion RENAULT S4	55%
Tracteur FERGUSON	40%
Tondeuse tractée	50%
Tracteur FERRARI	50%

Personnel mis à disposition :

- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe 5% de son temps de travail
- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe 5% de leur temps de travail

RECONDUCTION DU CEL PASSE PAR LA CAM

Le Maire indique que le CEL permet différents dispositifs contractuels qui assurent un accompagnement technique et un soutien financier continu à ces politiques.

Les contrats CEL impulsent la dynamique des territoires qui souhaitent se doter d'une politique Enfance et Jeunesse.

La CAM a décidé de reconduire pour une durée de 3 ans, le CEL qui est venu à échéance fin décembre 2009.

ACTE DE RETROCESSION D'UNE CONCESSION INUTILISEE

Le Maire précise que M. et Mme CASAGRANDE Franck demeurant 30 chemin de Lacombe à MURET, titulaires d'une concession n°127 acquise auprès de la commune en 1984 au prix de 182,94 € et vide à ce jour de toute sépulture ont déclaré vouloir la rétrocéder à la commune au prix de 121,96 € soit les 2/3 de la valeur initiale.

Toutes les dispositions administratives de ce conseil ont été prises à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- M. MARIUZZO indique que malgré nombreuses réparations la tondeuse autoportée de marque KUBOTA arrive à bout du potentiel et se pose la question de savoir s'il faut encore entretenir ce matériel âgé de 14 ans ou bien le remplacer.
Le Maire répond qu'il n'est pas prévu au budget 2010 de la commune une telle dépense et qu'il faudra attendre 2011 pour éventuellement programmer cette acquisition.
M. BEAUVILLE précise qu'il serait souhaitable de faire réviser cette machine par une société spécialisée.
- Mme DELOURME fait remarquer le manque d'informations des services de la commune sur les délais nécessaires à la réalisation d'un passeport.
Elle indique que les plusieurs phases nécessaires à la remise de ce document peuvent prendre entre 4 et 6 mois.

Mme FROIDURE précise qu'il faudrait renseigner les Saubenois sur la période nécessaire pour la remise de ce document sur le site de la commune.

Le Maire précise qu'il faudrait faire aussi une communication dans le Petit Saubenois.

- ✚ M. BEAUVILLE remercie le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention à l'ACCA.

Il demande si cette année l'entretien de la partie de LOUSSE non prise en compte par le SIVU sera réalisée par la commune.

Le Maire répond affirmativement.

M. BEAUVILLE pose la question sur l'orientation que la commune va donner pour l'utilisation des terrains du VERGER, propriété de la commune.

Il se propose d'y semer de l'orge et de trouver un terrain d'entente avec la collectivité.

Le Maire pense qu'il faut d'abord nettoyer cet espace et ensuite voir quel parti en tirer immédiatement.

- ✚ Mme IZARD indique que la chasse aux œufs aura lieu le dimanche 25 avril 2010 en même temps que le concours des épouvantails.
- ✚ Mme DELOURME précise que le traditionnel tournoi de football aura lieu le 1^{er} et le 2 mai 2010 avec pour chaque journée un engagement de vingt équipes.
- ✚ Tirage au sort des Jurés
 - ⊗ Madame EDERY Claire épouse GUIRADO
 - ⊗ M. GIPOULOU Jean-Claude
 - ⊗ M. ANDURAND Yves

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.